

COMPTE-RENDU

Convocation du : 26/01/2010

Membres présents :

<i>ALOS :</i>	A. PUJOL ; P.CABOS	<i>LACOURT</i>	M. COUSIN ; J.M DURAN
<i>CLERMONT :</i>	J.DUPUY ; R. ROUSSET	<i>LESCURE :</i>	J.M MONREYSSE ; B. PUJOL ; J .L BOULET
<i>ENCOURTIECH :</i>	J.-C. DEDIEU ; C.GOUAZE ; P.AUDABRAM	<i>MONTEGUT :</i>	R.CLASTRES ; S.MAILLAUD
<i>ERP :</i>	J.-C. DEGA ; J.-M. BOINEAU	<i>RIVERENERT :</i>	E. BOINEAU ; R. MEYNARD

Excusés :

-Annick TALIEU

-Roger SOUQUET

Présent ne participant pas aux votes : Claude GOUAZE

Secrétaire de séance : Jean-Louis BOULET

Approbation du compte rendu de la séance précédente :
Adopté à l'unanimité.

POUR	17
CONTRE	0
ABSTENTION	0

DELIBERATIONS

Commission Complexe Sportif

Monsieur Jean-Louis Boulet fait part de la nécessité de formaliser la participation des élus au suivi des travaux du complexe. Il est proposé de créer une commission à cet effet.

Il est fait appel aux candidats :

- Jean-Marie Monreysse, Jean-Louis Boulet, Joël Dupuy, Max Cousin, René Clastres, Stéphane Maillaud et Jean-Claude Dega sont volontaires.

Adopté à l'unanimité.

POUR	17
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Maîtrise d'œuvre complexe sportif

Monsieur Jean-Louis Boulet rappelle l'historique de la construction du complexe et « l'abandon » des travaux par l'entreprise Rigaronne chargée de la construction.

Il attire l'attention des élus sur les difficultés pour des non professionnels de suivre le travail des entreprises, leur coordination et la nécessité pour arriver à un bon achèvement de se faire assister par un maître d'œuvre.

Des contacts ont été pris, et Monsieur Monreysse propose le cabinet ACM, qui après visite du chantier peut effectuer la maîtrise d'oeuvre pour les travaux restant à terminer. Le montant de ses prestations est de 4305€TTC

Adopté à l'unanimité.

POUR	17
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Création d'emploi : agent polyvalent

Modification de la délibération du 27 octobre 2010

Le Président expose à l'assemblée :

Par délibération du 27 octobre dernier il a été décidé de créer un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 35 heures hebdomadaire. Cet emploi était créé dans le cadre du contrat de revitalisation du Couserans (emplois aidés CAE).

Les services de Pôle Emploi, lors de la réunion préparatoire au recrutement nous ont signifié que les aides à l'emploi ne s'appliqueraient pas pour un contrat à temps complet. Il a donc été proposé de modifier et de créer 2 postes à temps non complet de 20H hebdomadaires.

Depuis le 1^{er} janvier 2010 les contrats CAE sont remplacés par les contrats CUI.

Le Président propose :

De créer 2 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 20 heures hebdomadaires

D'annuler la création du poste créé à 35 heures hebdomadaires

Adopté à l'unanimité.

POUR	17
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Répartition des charges induites par l'embauche d'adjoints techniques intervenant sur les communes

Le Président rappelle à l'assemblée qu'il a été créé 2 postes d'adjoint technique à temps non complet en CUI (contrat unique d'insertion) pour intervenir sur 3 communes ne disposant pas d'agent communal. La communauté de communes assure la gestion, les charges sont intégralement répercutées sur les collectivités utilisatrices du service.

Les charges d'investissement nettes (c'est-à-dire subventions éventuelles et FCTVA déduits) seront réparties entre les 3 communes de la façon suivante:

- 50% commune d'Erp
- 30% commune d'Encourtiech
- 20% commune de Montégut

Les charges d'investissement seront réglées sous forme de fonds de concours pour 50%, le solde sera incorporé dans les charges de fonctionnement.

Les charges de fonctionnement seront réparties suivant la même clé, le coût sera déterminé en fin d'année en fonction des dépenses effectives (matériel et charges de personnel)

Adopté à l'unanimité.

POUR	17
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Acquisition terrains et garages à Encourtiech

Considérant la liquidation par les services des domaines d'une succession vacante sur la commune d'Encourtiech comportant en particulier un garage,

Considérant l'urgence pour la communauté de communes d'avoir un local à mettre à disposition des adjoints techniques pour l'outillage et les véhicules (dernière embauche en date du 1^{er} Février 2010),

Ces points ayant déjà été évoqués lors des deux précédents Conseils Communautaires,

Monsieur le Président propose :

- L'acquisition du lot comportant le garage et 3 terrains nus pour un prix de 5900€ (évaluation des domaines).
- L'assemblée autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches pour l'acquisition du lot.

POUR	10	
CONTRE	4	S.Maillaud/MCousin/B.Pujol/J.M Duran
ABSTENTION	3	J.Dupuy/J.M Monreysse/R.Rousset

Nota : Il reste entendu que cette opération immobilière n'hypothèque en rien le projet d'acquisition des bâtiments d'ERDF situés sur la commune de Lacourt dont nous attendons toujours le chiffrage approximatif des travaux à effectuer.

Demande de subvention FDAL

Achat de matériel

Le Président rappelle à l'assemblée qu'il a été créé 2 nouveaux postes « d'adjoint technique ».

Ces embauches ont permis, entre autre, le reclassement d'un ancien salarié de Ledar.

Afin de pouvoir doter ces nouveaux salariés des équipements nécessaires à la réalisation de leur tâche, nous devons acquérir du matériel : véhicule, outillage.

Le montant estimé de ces achats s'élève à 11 000€

Le conseil communautaire décide de demander l'aide du conseil général dans le cadre du FDAL pour 50% de la somme investie.

Adopté à l'unanimité.

POUR	17
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Ouverture de crédits par anticipation avant le vote du budget primitif 2010

Considérant la présente délibération relative aux charges d'investissement nécessaires à l'équipement des adjoints techniques,

Considérant la précédente délibération relative à l'acquisition de divers immeubles dont un garage,

Considérant la précédente délibération relative à la maîtrise d'œuvre du complexe sportif,

Considérant l'urgence, avant le vote du budget, de pourvoir à ces investissements,

Monsieur le Président demande à l'assemblée d'autoriser l'ouverture de crédits :

- au compte 2182 pour un montant de 7900€
- au compte 2188 pour un montant de 3100€
- au compte 2138 pour un montant de 5900€
- au compte 2138 pour un montant de 4305€(maîtrise d'œuvre)

Adopté à l'unanimité.

POUR	17
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Points divers :

Aménagement du site Pont du Nert

Chacun doit réfléchir à la manière d'aménager ce site.

Point financier du complexe sportif

La présentation du point financier est en cours de finalisation. Son détail sera communiqué à chaque élu lors du prochain conseil communautaire.

Points sur les bibliothèques

Ouverture de la bibliothèque de Rivèrenert

L'ouverture de la bibliothèque est en attente du passage de la commission de sécurité. Une commission pour le choix du mobilier a été créée. Elle sera composée de Jean-Marie Monreysse, Edmond Boineau, Richard Meynard et Victoria Lougez.

(La commission sécurité est passée le vendredi 5 février, et a validé la conformité de la salle.)

Fin des points divers.

La séance est levée à 21 heures.

P.CABOS

A.PUJOL

J.DUPUY

R.ROUSSET

J-C DEDIEU

P.AUDABRAM

J-C DEGA

J-M BOINEAU

M.COUSIN

R.SOUQUET

A.TALIEU

J-L BOULET

J-M MONREYSSE

B.PUJOL

R.CLASTRES

E.BOINEAU

R.MEYNARD